

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'ENCADREMENT DU SKI ET AUTRES DISCIPLINES DE GLISSE DES MONITEURS DE L'E.S.F. de PYRENEES 2000

L'inscription à des prestations de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** implique l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales.

ARTICLE I – INTERVENANTS

Tous les moniteurs de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** ont suivi une formation validée par l'Etat français et sont titulaires d'une autorisation d'exercer l'enseignement du ski et de ses disciplines assimilées en cours de validité. L'enseignement sera mis en œuvre selon la Méthode du Ski Français, codifiée par le Mémento de l'enseignement du Ski Français (édité par le ministère des sports français), et reconnue sur un plan national et international. Cet enseignement pourra se dérouler en tous milieux et sur toutes neiges appropriés pour permettre l'acquisition des compétences visées par le Mémento.

L'E.S.F. de **PYRENEES 2000** n'est pas responsable des accidents causés par les skieurs qui participent au cours.

ARTICLE II - ASSURANCE

L'ESF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les moniteurs dans l'exercice de leur fonction contre dommage à un tiers ainsi que les pratiquants pendant le temps où ils sont sous l'autorité de l'ESF et du moniteur.

Le client et/ou l'élève est seul responsable de son matériel. Les moniteurs ne pourront être tenus responsables des préjudices causés par ce matériel ou en cas de vol ou de détérioration de celui-ci.

ARTICLE III – CHOIX DES PRESTATIONS

Le client informe l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**. de son choix grâce aux documents formels qu'il aura renseignés et transmis (mail, courrier postal, inscription en ligne ou inscription auprès de nos hotesses au téléphone) à l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**.

Le bon déroulement des cours suppose une homogénéité du niveau des skieurs. Compte tenu de l'impossibilité matérielle pour les moniteurs de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** de vérifier le niveau de chaque client et/ou élève préalablement à son inscription, ce dernier est responsable du choix technique qu'il a sélectionné en fonction de la grille établie par l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**.

En conséquence, l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** se réserve la possibilité de réincorporer dans un groupe plus adapté à son niveau un skieur dont le niveau ne correspondrait pas à sa déclaration et ce sous réserve des capacités des autres groupes.

Le skieur ne pourra réclamer aucun remboursement ni aucune indemnité de ce fait dû à sa seule déclaration.

ARTICLE IV – DEROULEMENT DES PRESTATIONS

L'apprentissage du ski se déroule dans un environnement spécifique au caractère aléatoire. Sa pratique impose donc au client et/ou élève de veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle

des tiers. La responsabilité du moniteur se limite à une obligation de moyens.

Il appartient au client et/ou à l'élève de respecter les consignes du moniteur.

Un cours est déterminé par un créneau horaire, un retard ne peut entraîner un décalage ou un report de ce créneau.

ARTICLE V – TARIFS

Les tarifs de l'E.S.F de **PYRENEES 2000** sont présentés sur le catalogue de l'E.S.F. , sur notre site internet ou sur demande auprès de nos hôtesses.

Les prix indiqués comprennent la prestation d'enseignement dispensée par un moniteur de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** à l'exclusion de toute autre prestation (assurance, transport, hébergement) sauf cas particulier.

En conséquence, le client et/ou l'élève devra, préalablement à l'heure prévue pour le cours, se munir d'un forfait pour l'accès aux remontées mécaniques et selon son choix d'une assurance qui devra le couvrir contre les risques inhérents à une pratique sportive en milieu montagnard (responsabilité civile, secours).

ARTICLE VI – MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

L'inscription se fait par l'envoi d'un bulletin de réservation accompagné du règlement, partiel ou en totalité, par chèque, carte bancaire, etc, à l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**, soit par mail contenant toutes les informations nécessaires à une inscription suivi du règlement par courrier postal ou au téléphone pour un règlement en carte bancaire, soit sur notre site internet avec un règlement par carte bancaire ou par téléphone avec nos hôtesses et un règlement à déterminer ensemble.

Le paiement manifeste la conclusion du contrat.

Les prestations sont réservées pour des dates fermes.

Aucun délai de paiement ne sera accepté pour le règlement de cours particuliers/leçons individuelles.

Dans le cas de ventes au guichet aucun délai de rétractation n'est applicable.

ARTICLE VII – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES MEDAILLES

Valable uniquement en cas d'achat d'un TOUT COMPRIS : Cours de ski + médaille.

Si vous avez procédé à l'achat d'un TOUT COMPRIS (cours de ski + médaille) et que vous ne souhaitez pas recevoir de médaille : il est possible d'obtenir le remboursement de celle-ci, au prix public, en le demandant au guichet de l'ESF pendant la période de cours. Passé le dernier jour de cours, aucun remboursement ne sera possible.

ARTICLE VIII – ANNULATION OU INTERRUPTION DU FAIT DU CLIENT

- Annulation d'une réservation 8 jours avant la première prestation de la réservation totale concernée: l'ESF remboursera le prix payé en totalité.
- Annulation ou interruption de la prestation en deça de 8 jours avant ou pendant celle-ci: l'ESF ne fera NI avoir, NI remboursement, NI report pour quelque motif que ce soit; l'ESF propose une assurance annulation couvrant maladie, intempérie et autres...
- un cours est déterminé par un créneau horaire, un retard ne peut entraîner un décalage ou un

report de celui-ci.

ARTICLE IX – ANNULATION / INTERRUPTION / EXCLUSION DU FAIT DE L'ESF

- Annulation/Interruption: l'ESF de Pyrénées 2000 se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre les cours en cas de force majeure.
Constitue un cas de force majeure: un moniteur malade, des conditions non météorologiques rendant dangereux l'accès des élèves sur les lieux de pratique.
L'ESF de Pyrénées 2000 peut annuler ou interrompre les cours en cas d'intempéries ou de fermeture de la station.
 - Remboursement: en cas de force majeure (cas cités précédemment et uniquement ces cas), l'ESF de Pyrénées 2000 proposera en premier lieu un report de la prestation si cela est possible, sinon un avoir et en dernier lieu un remboursement.
 - Si l'ESF annule ou interrompt les cours en cas d'intempéries ou de fermeture de la station, l'ESF ne procédera à aucun remboursement du fait qu'elle propose une assurance annulation pour ces cas.
 - Exclusion: l'ESF de Pyrénées 2000 se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement est de nature à troubler le déroulement de l'enseignement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

ARTICLE X – REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les difficultés éventuelles pouvant survenir dans l'exécution du contrat. Si aucun accord amiable ne pouvait intervenir, tous les litiges relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention seront régis exclusivement par les règles du droit français.

Toutes les contestations, de quelque nature qu'elles soient, relèveront de la compétence des juridictions civiles et commerciales françaises, y compris statuant en matière de référé.

ARTICLE XI – MEDIATION

Après avoir saisi la direction de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel.

ARTICLE XII - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des services qu'elle propose, l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** est amenée à recueillir des données personnelles vous concernant pour la réalisation du présent contrat et seulement à cette fin. L'E.S.F. de **PYRENEES 2000** traite ces informations avec la plus grande confidentialité.

L'utilisateur est informé, conformément à l'article 32 de la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, que les informations qu'il communique à l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**, notamment par le biais du formulaire internet du site de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**, sont nécessaires pour répondre à ses demandes et sont destinées à l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**, en tant que responsable du traitement des données, à des fins de gestion administrative et commerciale.

L'E.S.F. de **PYRENEES 2000** s'engage à ne transmettre ces informations à aucun tiers, sauf consentement auprès de l'utilisateur, notamment en cas d'achat de services proposés par un partenaire de l'E.S.F. de **PYRENEES 2000**. Dans ce cas, l'utilisateur reconnaît que ces données seront transmises au partenaire concerné afin de traiter la demande de l'utilisateur.

L'E.S.F. de **PYRENEES 2000** conserve ces informations jusqu'à la demande de suppression par l'utilisateur de son compte.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données personnelles le concernant. Pour l'exercer, adressez votre demande à l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** à l'adresse suivante : esf@pyrenees2000.com

L'E.S.F. de **PYRENEES 2000**. considère les informations personnelles telles que le nom, adresse, mail, numéro de téléphone de l'utilisateur, comme des informations à caractère privé et confidentielles.

Les informations communiquées par l'utilisateur sont exclusivement utilisées par l'E.S.F. de **PYRENEES 2000** dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.

ARTICLE XIII – DROIT DE RETRACTATION NON APPLICABLE

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente en application du 12° de l'article L.221-28, s'agissant de prestations d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée.